

Sommaire

Carte — 8

Prologue — 9

Introduction

« Préhistoire » des Kurdes — 13

I. Une histoire coloniale du Kurdistan — 25

II. La langue, un champ de bataille — 59

III. Le moment raté des décolonisations — 81

IV. La lutte armée et ses écueils — 105

V. La quête de l'autonomie — 137

VI. Horizons incertains, volontés tenaces — 179

Épilogue — 199

Notes — 205

V. La quête de l'autonomie

*Par leurs armes et leurs faits,
[les Kurdes] se sont rendus fameux.
Ils aiment la vaillance
Autant qu'ils fuient la reconnaissance.
Car c'est bien leur patriotisme et leur courage
Qui les détournent du poids des faveurs.
C'est pourquoi ils sont toujours en désaccord,
Et toujours divisés s'affrontent.
Si nous nous accordions,
En étant dirigés tous ensemble,
Alors seraient établis la religion et l'État.*

À l'aube du nouveau millénaire, les tumultes du xx^e siècle semblent loin. La guerre froide prend fin en 1991 avec le démantèlement de l'URSS. L'hégémonie américaine s'étend sur le reste du monde et impose (souvent par la force, comme en Amérique latine) le néolibéralisme comme modèle économique : c'est la consécration de la fameuse devise « *There is no alternative* » attribuée à Margaret Thatcher, sous-entendant que les idées socialistes sont « mortes » avec la chute de l'URSS et le tournant capitaliste de la Chine communiste. Ce mantra des discours politiques nord-Atlantique cache pourtant une autre vérité, qui éclate au grand jour dès les premières années du xxi^e siècle.

Leçons kurdes

Les attentats du 11 septembre 2001 révèlent le lent déclin de l'empire américain. Touchés sur leur sol, les États-Unis réagissent en lançant une « guerre contre le terrorisme¹⁹³ ». Dès octobre l'invasion de l'Afghanistan est décidée, sous la bannière de l'OTAN, prélude d'une longue guerre qui ne prend fin qu'en 2021 avec le retour des talibans au pouvoir. Une autre guerre, beaucoup plus rapide et visant aussi à renverser un gouvernement, est déclenchée dans le cadre de la « guerre contre le terrorisme » avec l'invasion américaine de l'Irak en 2003.

Cette intervention qui poursuit le ravage du Moyen-Orient complexifie considérablement la situation des Kurdes. D'un côté, certains Kurdes, alliés de facto des forces occidentales opposées à Saddam Hussein, affirment leur autonomie politique au prix d'une dépendance accrue aux Américains et à leurs alliés comme la Turquie. De l'autre, les Kurdes qui luttent contre la Turquie – membre de l'OTAN – se voient affublés de l'épithète « terroristes » et mis au ban de la communauté internationale. Dans ce contexte chaotique, les Kurdes parviennent pourtant à défendre leur singularité et s'affirment comme des acteurs politiques majeurs de la région.

L'autonomie du Kurdistan dans l'Irak occupé

La réconciliation entre les deux grands partis kurdes irakiens, le PDK de Massoud Barzanî et l'UPK de Jalal Talabani, orchestrée par la secrétaire d'État américaine Madeleine Albright en 1998, impose une série de mesures à la toute jeune région autonome kurde d'Irak. Celles-ci entérinent sa dépendance vis-à-vis des États-Unis et de la Turquie. L'une des clauses américaines encourage l'administration kurde nouvellement formée à marginaliser, voire à réprimer, les militants du PKK, qui possède

V. La quête de l'autonomie

des bases dans les montagnes au nord de l'Irak. La domination américaine de la région amorcée après la guerre du Golfe de 1991, renforcée désormais avec la réconciliation entre les factions kurdes sous l'égide de Washington, est consolidée en cette fin des années 1990.

À cette période, les Kurdes connaissent une bien meilleure situation que les Arabes d'Irak. Au début des années 2000, ils sont désormais habitués à être gouvernés par des Kurdes pour les Kurdes et, s'ils souffrent de pénuries, elles sont moindres que celles endurées dans le reste du pays. Après l'invasion de l'Afghanistan en 2001, la probabilité de plus en plus forte du renversement de Saddam Hussein partage les Kurdes entre craintes et espoirs. Les zones contestées de longue date entre eux et le gouvernement irakien, notamment Kirkouk et ses gisements de pétrole, deviennent un objet de convoitise et de menace. Les Kurdes espèrent en outre contrôler une large bande de territoire à l'ouest de leur périmètre d'autonomie et obtenir un droit de regard sur l'ensemble de la frontière irako-turque, qui demeure leur principale préoccupation.

Leur inquiétude vis-à-vis de la Turquie est légitimée par les incursions militaires turques en territoire irakien pour combattre le PKK, par l'hostilité historique d'Ankara vis-à-vis de toute autonomie kurde et par son importance stratégique pour les États-Unis qui possèdent des bases militaires américaines sur son sol, notamment au Kurdistan turc. Ces éléments nourrissent chez les Kurdes irakiens la crainte d'une possible invasion de leur région autonome par la Turquie¹⁹⁴. De plus, les velléités néo-ottomanes de la Turquie font craindre ses prétentions sur l'ancien vilayet de Mossoul (incluant Kirkouk) dans l'éventualité d'un éclatement de l'Irak – prétentions déjà inscrites dans le « Pacte national » de 1920 adopté

Leçons kurdes

par le dernier Parlement ottoman, qui traçait les frontières du futur État turc¹⁹⁵.

Afin de contrecarrer les plans turcs, les dirigeants des deux partis kurdes s'allient et se préparent aux négociations en vue d'une très probable invasion américaine : ils adoptent une position officielle en faveur d'un système fédéral pour l'avenir de l'Irak, l'idée d'un État kurde indépendant étant fermement écartée par Washington (qui se montre aussi très réservé sur celle d'un Irak fédéral). Tentant de convaincre leurs alliés arabes opposants à Saddam Hussein, ils formulent en octobre 2002 des revendications clés : reconnaissance du kurde comme langue officielle aux côtés de l'arabe, autorisation du drapeau et de l'hymne kurdes, arrêt immédiat de l'arabisation menée par Saddam depuis des décennies dans le nord de l'Irak (notamment autour de Kirkouk), auxquels s'ajoute la garantie d'une autonomie significative du Kurdistan irakien et du contrôle de ses ressources naturelles.

Défendue sous des prétextes fallacieux – la présence d'« armes de destruction massive » – et rejetée massivement par les populations du monde entier¹⁹⁶, la guerre lancée contre l'Irak en mars 2003 ravage le pays. L'armée d'invasion menée par les Américains progresse rapidement vers Bagdad depuis le Koweït au sud tandis qu'au nord, Mossoul et Kirkouk sont prises par les forces kurdes en coordination avec les forces spéciales américaines. Le gouvernement Baas, au pouvoir depuis 1968, tombe en quelques semaines. Mais, dès l'arrivée des États-Unis à Bagdad, il est évident que ces derniers ne sont pas préparés aux conséquences de leur intervention. Les exactions commises par l'armée américaine, largement connues et documentées, renforcent son rejet par la population locale qui se soulève contre l'envahisseur américain¹⁹⁷.

V. La quête de l'autonomie

Sur le plan institutionnel, alors que les Arabes, aussi bien sunnites que chiïtes, veulent le transfert immédiat du pouvoir aux populations locales, les Kurdes quant à eux se satisfont de l'indécision américaine tout autant que de sa présence sur le terrain. Contrairement au reste de l'Irak, les troupes américaines n'occupent et ne gouvernent pas la région kurde qui reste épargnée du chaos provoqué par l'intervention militaire¹⁹⁸. Ils partagent aussi un objectif commun : établir un cadre constitutionnel avant les élections. Conscients qu'avec le temps leur pouvoir de négociation s'affaiblit et qu'en raison de leur poids démographique limité (environ 20 % de la population irakienne) leur influence en cas d'élections au suffrage universel est moindre, les Kurdes souhaitent protéger leur autonomie en l'inscrivant dans la Constitution.

À la suite de longues négociations entre les trois blocs – kurde, arabe chiïte et arabe sunnite –, la Constitution est adoptée par référendum le 15 octobre 2005. Elle intègre une grande partie des revendications kurdes : la reconnaissance du kurde comme langue officielle de l'État irakien, et celle du Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) en tant qu'autorité dirigeante des territoires qu'il administrait au 19 mars 2003 (avant l'invasion américaine, donc sans Mossoul ni Kirkouk), accompagnées de l'octroi au GRK de pouvoirs étendus, en matière fiscale, de police et de sécurité intérieure. Le GRK obtient un droit de veto sur toute législation (à l'exception de celles relevant exclusivement du gouvernement fédéral), la propriété et la gestion de ses terres et de ses ressources en eau, ainsi que le contrôle partiel des ressources pétrolières situées dans la région kurde d'Irak. Le statut de ses forces armées, nommées *peshmergas*, est reconnu, et interdiction est faite aux forces irakiennes d'entrer

Leçons kurdes

dans le Kurdistan irakien sans le consentement du Parlement kurde. Dernière victoire majeure : toute modification constitutionnelle est impossible sans l'acceptation de l'autorité régionale et de la population via un référendum¹⁹⁹.

La Constitution de 2005 institutionnalise un Kurdistan pratiquement indépendant. Les Kurdes deviennent des acteurs politiques centraux à Bagdad, où ils jouent un rôle important dans la formation des coalitions gouvernementales. De plus, les conséquences de l'invasion américaine étant moindres dans la région kurde, celle-ci bénéficie d'un essor économique rapide et renforce ses liens (de dépendance) économiques avec ses deux grands voisins, l'Iran mais surtout la Turquie, principale exportatrice et importatrice du Kurdistan irakien, qui connaît un boom économique au début des années 2000.

*Les Kurdes dans la Turquie d'Erdoğan :
l'illusion d'ouverture, la réalité de la répression*

La Turquie sort du xx^e siècle avec un lourd passif politique. La guerre menée contre le PKK depuis 1984 a marqué profondément le pays qui paye le prix de la répression féroce imposée aux Kurdes : au-delà de l'aspect économique (on estime le coût militaire de cette guerre à 10 milliards de dollars par an à la fin des années 1990²⁰⁰, sans compter les destructions des régions kurdes), la Turquie a terni son image sur la scène internationale. Les violations répétées des droits de l'Homme suscitent l'indignation. La politique intérieure turque est profondément et durablement affectée par la guerre contre les Kurdes, un conflit savamment exploité par le Conseil national de sécurité (Milli Güvenlik Kurulu, MGK). Créé après le coup d'État de 1980, ce dernier s'est progressivement mué en gouvernement parallèle, où l'armée

V. La quête de l'autonomie

impose sa vision sur toutes les questions relevant de la « sécurité nationale », perpétuant ainsi sa mainmise sur le pouvoir civil. L'accalmie (temporaire) qui fait suite à l'arrestation d'Öcalan en 1999 redonne un élan à une société civile de plus en plus critique envers un système politique verrouillé et sa gestion de la question kurde.

C'est dans ce contexte qu'un parti nouveau prend le pouvoir en Turquie en 2002, le Parti de la justice et du développement (*Adalet ve Kalkınma Partisi*, AKP), dont le leader est Recep Tayyip Erdoğan. C'est un bouleversement politique : non seulement l'AKP éclipse la plupart des anciens partis historiques, mais il confirme aussi le changement de cap le plus significatif de l'histoire de la République turque²⁰¹. Son ambition est de réconcilier les sensibilités nationalistes et sunnites, affirmant définitivement la synthèse turco-sunnite amorcée quelques années plus tôt mais freinée par le MGK, traditionnellement kémaliste (l'armée turque est un pilier historique du kémalisme). L'une de ses premières tâches est de démanteler cet organisme : l'AKP l'ouvre aux civils en 2003 et lui confère progressivement un simple rôle consultatif²⁰².

La marginalisation politique de l'armée qui coïncide avec le retrait politique du PKK en faveur des partis institutionnels pro-kurdes permet aussi un élargissement significatif de l'espace politique et culturel kurde. Les formes d'expression culturelles kurdes sont de mieux en mieux acceptées à partir du début des années 2000. Prolongeant les victoires politiques du PKK qui ont inspiré des millions de Kurdes, les partis pro-kurdes qui succèdent au HEP (interdit en 1993) font élire des dizaines de maires en 2004. Le maire de Amed/Diyarbakir – la plus grande ville kurde du pays –, Osman Baydemir²⁰³, promeut l'identité culturelle kurde et appuie la volonté des Kurdes

Leçons kurdes

de parler leur propre langue : « l'un des signes de la paix serait de pouvoir utiliser librement le kurde dans les lieux publics et officiels. C'était aussi un élément très important pour rétablir les relations de la municipalité avec la population. Dès mon entrée en fonction, nous avons commencé à utiliser le kurde dans certains documents officiels et dans la plupart des réunions, sauf les plus formelles... Le gouverneur n'a pas apprécié – il nous a dit d'arrêter – mais il ne pouvait rien y faire²⁰⁴ ». Baydemir, accompagné d'autres maires, entreprend de restaurer les noms kurdes d'origine des localités, effaçant les appellations turques imposées. De nouvelles rues sont baptisées en kurde, inscrivant cette langue et cette identité au cœur de l'espace public. Par ces gestes symboliques mais essentiels, il s'agit d'ancrer la culture kurde dans le quotidien et de réaffirmer sa place légitime au sein du gouvernement local. Le Newroz devient un événement culturel majeur : en 2004, il a rassemblé plus de 250 000 personnes à Amed/Diyarbakir. Les maires pro-kurdes vont jusqu'à retirer certains symboles du nationalisme turc imposés dans la région, comme les statues omniprésentes de Mustafa Kemal et le slogan inscrit sur les collines : « Heureux celui qui se dit turc! »

Cette apparente « ouverture » vis-à-vis des Kurdes cache pourtant une répression latente de la part de l'État central qui tente de limiter toute expression politique kurde. Dans le domaine linguistique, le kurde n'est toujours pas reconnu et les prénoms kurdes font l'objet de poursuites pour « soutien au terrorisme ». De manière générale, les avancées promises par le gouvernement turc mettent des années à se réaliser²⁰⁵, voire restent lettre morte. De plus, les maires kurdes sont constamment poursuivis pour violations des lois relatives au terrorisme ou au séparatisme, et menacés de mort²⁰⁶.